

CADRE DE VIE

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Depuis le début de la crise sècheresse, la municipalité ne peut plus arroser les massifs fleuris. La situation de crise perdurant, nous souhaitons vous proposer un partenariat afin de refleurir nos jardinières et embellir les logettes des points de collecte. L'idée est simple, la mairie plante les fleurs et les Trouillasencs les arrosent avec l'eau de récupération du lavage des légumes, les premières eaux de la douche....

Nous invitons toute personne souhaitant participer à cette initiative citoyenne à s'inscrire en mairie au 04.68.53.06.17 ou mairie@trouillas.fr



ANIMATION

ESCAPE GAME DE PÂQUES

A l'occasion des Fêtes Pascales, le Conseil Municipal des enfants vous invitent à un Escape Game, le **samedi 30 mars** à 14h à la salle Marcel Malafosse.

Alors si tu as entre 6 et 12 ans, inscris-toi, en mairie avant le 23 mars pour faire partie des explorateurs de cette aventure !

Animation gratuite.



SOLIDARITÉ

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Tu as entre **19 et 25 ans** et habite dans le département depuis au moins 1 an, tu as déjà le code de la route et tu vas passer le permis pour la première fois, alors tu peux prétendre à une aide du département de 250€ et d'un complément d'aide de 300€ de la Communauté de Communes des Aspres.



- Être âgé(e) de 19 à 25 ans
- Avoir obtenu le code de la route
- Passer le permis pour la première fois
- Résider dans le Département depuis au moins un an.

Tu peux bénéficier d'une aide de 250 € du département pour financer tes heures de conduite dans une auto-école du département.

<https://aide-permis.cd66.fr/Aide-permis>

Un complément d'aide de 300 € de la Communauté de Communes des Aspres est possible pour les jeunes qui résident dans une commune de l'intercommunalité des Aspres

Renseignements

Point Information Jeunesse des Aspres, rez de chaussée à la Maison du Citoyen à Thuir, allée Hector Capdellayre. Tel : 04 68 53 04 14 Mail : pij@cc-aspres.fr

ENQUÊTE PUBLIQUE PLU

Dans le cadre du projet de révision du PLU de la Commune, une enquête publique sera réalisée du **lundi 25 mars au jeudi 25 avril**. Vous pourrez recueillir toutes informations utiles sur le projet auprès de la Communauté de Communes des Aspres ou de la Mairie.

M. Olivier Rousseau, retraité de la gendarmerie, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier, composé des pièces et des éléments requis :

- Sous format papier, en Mairie, du lundi au vendredi de 8h - 12h et 14h - 17h ;
- Sous format numérique, depuis le site internet de la Communauté de Communes des Aspres : <https://www.cc-aspres.fr/plans-locaux-urbanisme-des-communes/>

Vous pourrez aussi consigner vos observations et propositions :

- Sur le registre papier tenu en Mairie ;
- Par voie électronique à l'adresse mail revision-plu-trouillas@mail.registre-numerique.fr ou directement sur le registre dématérialisé accessible à partir du lien : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-trouillas>;
- Par courrier : « M. le commissaire-enquêteur – Mairie de Trouillas, Avenue des Albères, 66300 Trouillas », avec la mention « PROJET DE REVISION DU PLU ».

Permanences du commissaire enquêteur :

- Lundi 25 mars, 9h - 12h.
- Mercredi 3 avril, 9h - 12h.
- Lundi 15 avril, 14h - 17h.
- Jeudi 25 avril 14h - 17h.

MIEUX SE LOGER

Vous souhaitez réaliser des travaux chez vous... des subventions sont possibles. Pour vous renseigner, une permanence d'information aura lieu le **vendredi 22 mars** à la Maison France Services de Thuir de 9h à 12h.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL



« MIEUX SE LOGER 66 »



AMELIORATION DE L'HABITAT

Vous souhaitez réaliser des travaux chez vous...
Des subventions sont possibles

Où vous renseigner ?

Une permanence d'information

aura lieu **le 22 mars 2024**
À la Maison France Services de Thuir
De 9h à 12h

Ou contactez **SOLIHA**
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
PYRÉNÉES ORIENTALES

04.49.24.01.58

mieuxseloger.66@solihha.fr

INFORMATIONS

FERMETURE MAIRIE

La mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi **29 mars après-midi**. Elle reste ouverte le matin de 8h à 12h.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

Pour voter lors des élections européennes du **9 juin**, vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au **1er mai** sur www.service-public.fr, ou avec le formulaire à venir retirer en mairie jusqu'au **3 mai**.

NUMÉRIQUE

ATELIERS NUMÉRIQUES

Les ateliers numériques proposés par la Maison France Services changent de formule. Tous les jeudis matins, le conseiller numérique initie les débutants à l'ordinateur de 9h à 10h puis de 10h à 11h, il réalise un atelier thématique ouvert à tout public.

Gratuit.

Tel : 04 30 44 48 79 - 06 62 07 37 95

RÉGLEMENTATION

AUTORISATION VOIRIE

La demande pour les autorisations de voirie en cas de travaux (échafaudages, dépôt de benne) qui nécessitent une restriction de circulation ou de stationnement doit être faite impérativement **au moins 8 jours** avant en Mairie.